Dimanche 15 Chaâbane 1429

47ème ANNEE



Correspondant au 17 août 2008

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركز المهاتية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين ، ومراسيم في النين و مراسيم في النين و مراسيم في النين و النين و بالاغات و بالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret exécutif n° 08-252 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales
Décret exécutif n° 08-253 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des finances
Décret exécutif n° 08-254 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des affaires religieuses et des wakfs
Décret exécutif n° 08-255 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des moudjahidine
Décret exécutif n° 08-256 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'éducation nationale
Décret exécutif n° 08-257 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'agriculture et du développement rural
Décret exécutif n° 08-258 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
Décret exécutif n° 08-259 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, à la ministre de la culture
Décret exécutif n° 08-260 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
Décret exécutif n° 08-261 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger
Décret exécutif n° 08-262 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la jeunesse et des sports
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions du directeur régional des douanes de Béchar.
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin à des fonctions au titre du ministère de l'énergie et des mines
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère du commerce
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions du directeur d'études chargé des applications spatiales à l'agence spatiale algérienne
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du travail et de la sécurité sociale

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur régional des douanes d'Alger-Port
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination au titre du ministère de l'énergie et des mines
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un sous-directeur au ministère du commerce
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines à l'université de Batna
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur d'études chargé de diriger la cellule de veille scientifique et technologique à l'agence spatiale algérienne
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur de l'institut national specialisé de formation professionnelle de Sennaoua à la wilaya de Mila
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un directeur d'études au ministère de l'habitat et de l'urbanisme
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un chef d'études à l'inspection générale du travail
ARRETES, DECISIONS ET AVIS
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté interministériel du 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008 portant ouverture d'une filière en formation post-graduée spécialisée et fixant le nombre des places pédagogiques ouvertes à l'école militaire polytechnique, 1ère région militaire pour l'année universitaire 2007 - 2008.
Arrêté interministériel du 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008 portant ouverture de filières et d'options en magistère à l'école militaire polytechniques, 1ère région militaire et fixant le nombre des places pédagogiques ouvertes pour l'année universitaire 2007 - 2008.
MINISTERE DES FINANCES
Arrêté du 21 Journada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 modifiant et complétant l'arrêté du 3 Journada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994 relatif au barême des honoraires des commissaires aux comptes

DECRETS

Décret exécutif n° 08-252 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent trente-deux milliards six cent quatre-vingt-cinq millions sept cent vingt-cinq mille dinars (332.685.725.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	412.586.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	297.196.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19,393,000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	439.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	41.000
	Total de la 1ère partie	729.655.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	33.080.000
	Total de la 2ème partie	33.345.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	_	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	13.387.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	181.032.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.921.000
	Total de la 3ème partie	205.900.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	92.270.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.286.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	131.880.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.210.000
	Total de la 5ème partie	1.210.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	55.364.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	487.079.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	40.325.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	62.806.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de	51.002.000
26.07	recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	51.992.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	277.477.000 314.287.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	1.289.330.000
		1.269.330.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	60.000.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	163.966.246.000
	Total de la 7ème partie	164.324.396.000
	Total du titre III	166.715.716.000

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 142 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	354.094.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
⊤ J=U∠		414.094.000
	Total de la 3ème partie	414.094.000
	4ème Partie	
44.04	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	358.666.000
	Total de la 4ème partie	358.666.000
	-	336.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	1.500.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme	7.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale	500.000.000
	Total de la 6ème partie	9.000.000.000
	Total du titre IV	9.772.760.000
	Total de la sous-section I	176.488.476.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	9.920.953.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.521.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	303.034.000
	Total de la 1ère partie	13.744.987.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	5.500.000
	corporels	589.369.000
	Total de la 2ème partie	594.729.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

7

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	733.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.416.081.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	214.000.000
	Total de la 3ème partie	4.364.777.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	317.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	16.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	29.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	150.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	53.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	480.000 583.180.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	56.000.000
	Total de la 5ème partie	56.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état	
	d'urgence dans certaines wilayas	5.000.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	24.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	280.000.000
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées au recencement général de la population et de l'habitat	631.000.000
	Total de la 7ème partie	952.400.000
	Total du titre III	20.296.073.000

8	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	4.800.000
	Total de la 3ème partie	4.800.000
	Total du titre IV	4.800.000
	Total de la sous-section II	20.300.873.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales	5.513.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	2.335.000
	Total de la 1ère partie	7.848.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	65.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	1.963.000
	Total de la 3ème partie	2.028.000

15	Chaâl	ane	1429
17	août 2	800	

Ç

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000
	Total de la 4ème partie	304.000
	Total du titre III	10.280.000
	Total de la sous-section III	10.280.000
	SOUS-SECTION IV	
	CENTRE OPERATIONNEL NATIONAL D'AIDE A LA DECISION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Rémunérations principales	17.163.000
31-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Indemnités et allocations	
31-53	diverses Centre opérationnel national d'aide à la décision — Personnel vacataire et	17.996.000
51 55	journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.594.000
	Total de la 1ère partie	37.753.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations facultatives	200.000
33-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Sécurité sociale	8.992.000
33-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Contribution aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	10.792.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

10

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Remboursement de frais	2.115.000
34-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Matériel et mobilier	3.600.000
34-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Fournitures	1.160.000
34-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Charges annexes	450.000
34-55	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Habillement	50.000
34-57	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique des télécommunications	2.100.000
34-81	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Parc automobile	171.000
34-97	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9.656.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Entretien des immeubles	11.000
	Total de la 5ème partie	11.000
	Total du titre III	58.512.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Formation et perfectionnement des personnels	200.000
	Total de la 3ème partie	200.000
	Total du titre IV	200.000
	Total de la sous-section IV	58.712.000
	Total de la section I	196.858.341.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales	39.800.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	33.878.105.000
	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	107 219 000
31-03	de salaires	107.318.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	6.000.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	987.640.000
	Total de la 2ème partie	993.640.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.512.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	3.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	17.867.284.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	1.094.000.000
	Total de la 3ème partie	20.476.284.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	600.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	800.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	600.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	1.600.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	1.800.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	3.237.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	400.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	560.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	2.400.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	64.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	12.064.000.000

15 Chaâbane 1429
17 août 2008
CREDITS OUVERTS EN DA
400.000.000
400.000.000
25.200.000
5.000.000
30.200.000
107.749.547.000
134.000.000
134.000.000
134.000.000
107.883.547.000
107.000.017.000

12

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	400.000.000
	Total de la 5ème partie	400.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	25.200.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	30.200.000
	Total du titre III	107.749.547.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	134.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	Total du titre IV	134.000.000
	Total de la sous-section I	107.883.547.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	368.201.000
	Total de la 1ère partie	368.201.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	136.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	130.000.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	508.500.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	100.000.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation	600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	78.000.000
	Total de la 4ème partie	1.552.500.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	900.000.000
	Total de la 5ème partie	900.000.000
	Total du titre III	2.820.701.000
	Total de la sous-section II	2.820.701.000
	Total de la section II	110.704.248.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.21	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Protection civile — Rémunérations principales	7.857.855.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	4.181.938.000
31-03	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	

Total de la 1ère partie.....

12.046.473.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

14

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.750.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	33.768.000
	Total de la 2ème partie	36.518.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	503.076.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	3.235.848.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	6.000.000
	Total de la 3ème partie	3.747.584.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	94.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	55.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	36.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	313.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	980.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	50.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	165.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues	
	par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.694.410.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	17.534.485.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITDE IV	
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
	Action educative et culturene	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	80.000.000
	Total de la 3ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	80.000.000
	Total de la sous-section I	17.614.485.000
		17.011.105.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA IROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires	510.080.000
	Total de la 1ère partie	510.080.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
	sociales	187.000.000
	Total de la 3ème partie	187.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	130.000.000
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remoodisement de Itals	14.400.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	65.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	160.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	730.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	213.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	6.000.000
	Total de la 4ème partie	1.318.400.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et	115.000.000
	leurs installations techniques	
	Total de la 5ème partie	115.000.000
	Total du titre III	2.130.480.000
	Total de la sous-section II	2.130.480.000

16	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Unité nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	95.880.000
	Total de la 1ère partie	95.880.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	40.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	8.000.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	7.000.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	20.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	90.000.000
24-81	Unité nationale — Parc automobile	70.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	250.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	370.880.000
	Total de la sous-section III	370.880.000
	Total de la section III	20.115.845.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

17

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales	25.833.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	5.094.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.089.000
	Total de la 1ère partie	45.016.000
	3ème Partie	
33-21	Personnel — Charges sociales Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	3.357.000
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère fainmai	40.000
33-22	Palais du Gouvernement — l'estations facultatives	7.732.000
20 20	Total de la 3ème partie	11.129.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	523.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	300.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	700.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	11.000.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	13.221.000
	5ème Partie	
35-21	Travaux d'entretien Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	20.600.000
	Total de la 5ème partie	20.600.000
	Total du titre III	89.966.000
	Total de la sous-section I	89.966.000
	Total de la section IV	89.966.000

18	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales	147.120.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	63.640.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.120.000
	Total de la 1ère partie	218.880.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	4.930.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	53.971.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	3.517.000
	Total de la 3ème partie	62.898.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

19

TABLEAU ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	4ème Partie		
	Matériel et fonctionnement des services		
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	15.000.000	
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	5.000.000	
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	4.800.000	
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	370.000.000	
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	417.000	
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	21,000,000	
34-08	télécommunications.	21.000.000 21.000.000	
34-08 34-90	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	3.400.000	
34-90 34-92	1	50.000	
34-92 34-96	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	30.000	
34-90	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000	
	Total de la 4ème partie	440.678.000	
	5ème Partie		
	Travaux d'entretien		
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.700.000	
	Total de la 5ème partie	3.700.000	
	7ème Partie		
	Dépenses diverses		
	Depenses diverses		
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	250.000	
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	580.000	
	Total de la 7ème partie	830.000	
	Total du titre III	727.536.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	3ème Partie		
	Action éducative et culturelle		
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000	
	Total de la 3ème partie	2.000.000	
	Total du titre IV	2.000.000	
	Total de la sous-section I	729.536.000	

20	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rémunérations	1 146 700 000
31-12	principales	1.146.720.000
31-12	diverses	325.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et	
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	53.799.000
	Total de la 1ère partie	1.525.519.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
22.12	travail	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.120.000
		1.120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère	(2.012.000
33-12	familial	63.813.000 480.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — l'estations facultatives Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	369.393.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	
	sociales	23.175.000
	Total de la 3ème partie	456.861.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Remboursement de frais	29.400.000
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Remoodisement de frais Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	17.000.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	18.000.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.621.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	7.200.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des	14,000,000
34-91	télécommunications	14.000.000 5.000.000
34-91 34-93	Services deconcentres des transmissions nationales — Parc automobile	1.310.000
シマーノン	Services deconcentres des transmissions nationales — Loyers	1.510.000

Total de la 4ème partie.....

103.531.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

21

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.280.000
	Total de la 5ème partie	5.280.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires	360.000
	Total de la 7ème partie	360.000
	Total du titre III	2.092.671.000
		2.092.071.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	2.094.671.000
	Total de la section VI	2.824.207.000
	GECTION VII	
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activité	01 001 005
31-01 31-02	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	91.991.000
J1-U2	diverses	49.979.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.819.000
	Total de la 1ère partie	146.789.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	400.000
		-

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	2.390.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	34.768.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	2.100.000
	Total de la 3ème partie	39.368.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	8.650.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	7.900.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	5.400.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	6.400.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	1.200.000.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.866.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	222.000.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.424.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	1.454.653.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	700.000
	Total du titre III	1.646.710.000

Chaâbane 14 août 2008	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIE	NNE N° 47
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
43-01	Action éducative et culturelle Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.460.000
	Total de la 3ème partie Total du titre IV	28.460.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	1.675.170.000
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Rémunérations principales	177.432.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	79.457.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.299.000
	Total de la 1ère partie	272.188.000
32-12	Personnel — Pensions et allocations Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	Personnel — Charges sociales	

Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives......

Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale.....

Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales.....

Total de la 3ème partie.....

480.000

63.375.000

2.824.000

74.456.000

33-12

33-13

33-14

24	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	34.344.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	6.500.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	7.000.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	13.000.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	3.154.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	657.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	65.624.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	417.468.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	480.000
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	417.948.000
	Total de la section VII	2.093.118.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	332.685.725.000

Décret exécutif n° 08-253 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentires pour 2008 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-huit milliards cinq cent dix-huit millions sept cent trente-sept mille dinars (38.518.737.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre des finances

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	316.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	222.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.348.000
	Total de la 1ère partie	558.848.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	970.000
	Total de la 2ème partie	1.170.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.469.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	135.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.084.000
	Total de la 3ème partie	154.328.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	82.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.156.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	87.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	206.441.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	137.000.000
	Total de la 5ème partie	137.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	75.630.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	1.501.511.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	40.000.000
	Total de la 6ème partie	1.617.141.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	308.122.000
	Total de la 7ème partie	314.122.000
	Total du titre III	2.989.050.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

27

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	124 000 000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique	134.000.000 2.000.000
	Total de la 3ème partie	136.000.000
	Total du titre IV	136.400.000
	Total de la sous-section I	3.125.450.000
	Total de la section I	3.125.450.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales	112.626.000
31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier —	40.000.000
	Salaires et accessoires de salaires	6.215.000
	Total de la 1ère partie	158.841.000
	2ème Partie	
22.02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	225.000
	Total de la 2ème partie	225.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	4.235.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	39.695.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	2.938.000
	Total de la 3ème partie	46.888.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	10.000.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	27.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	220.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	3.160.000
34-92 34-97	Direction générale de la comptabilité — Loyers	400.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	268.962.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	7.500.000
	Total de la 5ème partie	7.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil	
	national de la comptabilité	11.477.000
	Total de la 7ème partie	12.477.000
	Total du titre III	494.893.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	100.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	100.000.000
		100.000.000
	Total de la sous-section I	594.893.000

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

29

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales	3.025.880.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	1.326.160.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	139.850.000
	Total de la 1ère partie	4.491.890.000
		4.471.070.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	166.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	2.240.000
	Total de la 2ème partie	2.406.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	168.958.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	1.088.085.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	80.571.000
	Total de la 3ème partie	1.337.874.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	38.909.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	100.560.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	190.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.360.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	16.320.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	2.791.000
	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50,000
34-98	indennines dues par i Etat	50.000

15 Chaâbane 1429 17 août 2008
CREDITS OUVERTS EN DA
63.360.000
63.360.000
6.306.520.000
6.306.520.000
4 700 000
4.790.000
4.790.000
500.000
600.000
700.000
60.000
1.360.000

30

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	63.360.000
	Total de la 5ème partie	63.360.000
	Total du titre III	6.306.520.000
	Total de la sous-section II	6.306.520.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.790.000
	Total de la 1ère partie	4.790.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	700.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	60.000
	Total de la 4ème partie	1.360.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	600.000
	Total de la 5ème partie	600.000
	Total du titre III	6.750.000
	Total de la sous-section III	6.750.000
	Total de la section II	6.908.163.000

Chaâbane 14 août 2008	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERII	ENNE N° 47
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales	3.492.021.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	1.995.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	75.559.000
	Total de la 1ère partie	5.562.580.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	21.850.000
	Total de la 2ème partie	23.515.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	

Direction générale des douanes — Prestations facultatives.....

Direction générale des douanes — Sécurité sociale.....

sociales....

Total de la 3ème partie....

Direction générale des douanes - Contribution aux

400.000

1.361.051.000

108.009.000

1.673.231.000

œuvres

33-02

33-03

33-04

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	35.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	10.000.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	50.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	584.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	122.094.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	6.500.000
	Total de la 5ème partie	6.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.500.000
	Total du titre III	7.391.420.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	60.000.000
		60.000.000
	Total de la sous-section I	7.451.420.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

33

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	55.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	52.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	63.000.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	200.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	400.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	128.500.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	109.610.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	14.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	622.520.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25 11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	(0,000,000
35-11	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	60.000.000
	Total de la sous-section II	682.520.000
	Total de la section III	682.520.000
	SECTION IV	8.133.940.000
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales	345.972.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	160.182.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.891.000
	Total de la 1ère partie	524.045.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	18.500.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	126.039.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	10.425.000
	Total de la 3ème partie	155.004.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	100.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	23.920.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	262.500.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	39.500.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	12.500.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	440.430.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	7.000.000
	Total de la 7ème partie	7.000.000
	Total du titre III	1.143.044.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

35

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	120.000.000
	Total de la 3ème partie	120.000.000
	Total du titre IV	120.000.000
	Total de la sous-section I	1.263.044.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales	4.952.426.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	2.160.368.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	612.189.000
	Total de la 1ère partie	7.724.983.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	295.350.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	1.778.198.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	166.000.000
	Total de la 3ème partie	2.240.048.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	134.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	127.000.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	112.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts— Charges annexes	126.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	43.510.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	29.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	577.622.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	119.000.000
	Total de la 5ème partie	119.000.000
	Total du titre III	10.662.263.000
	Total de la sous-section II	10.662.263.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	145.021.000
	Total de la 1ère partie	145.021.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	9.238.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	73.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	691.000
	Total de la 4ème partie	82.929.000

15	Chaâbane	1429
17	anût 2008	

37

	TABLEAU ANNEAE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
	Total du titre III	277.950.000
	Total de la sous-section III	277.950.000
	Total de la section IV	12.203.257.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	74.850.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	29.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.516.000
	Total de la 1ère partie	110.366.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.730.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	19.759.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	2.013.000
	Total de la 3ème partie	24.522.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES		EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	4.532.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.459.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	3.400.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	255.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.690.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	34.346.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	183.244.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	
	-	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	233.244.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	2.202.523.000
	diverses	917.786.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	244.388.000
	Total de la 1ère partie	3.364.697.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	118,356,000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	624.000.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	69.727.000
	Total de la 3ème partie	812.383.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	46.789.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	58.916.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	60.049.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.784.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	40.519.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	6.000.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	276.067.000

40	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	31.000.000
	Total de la 5ème partie	31.000.000
	Total du titre III	4.484.267.000
	Total de la sous-section II	4.484.267.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.033.000
	Total de la 1ère partie	19.033.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	620.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	8.240.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	9.050.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	34.083.000
	Total de la sous-section III	34.083.000

Total de la section V.....

4.751.594.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

41

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales	196.903.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	141.144.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.693.000
	Total de la 1ère partie	341.740.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	110.000
	Total de la 2ème partie	110.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	5.759.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	53.337.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	4.624.000
	Total de la 3ème partie	63.759.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	6.400.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	6.700.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.200.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	234.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	3.800.000
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	27.344.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

	TABLEAU ANNEAE (Suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	·	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	2.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	5.000.000
37-04	Direction générale du budget — Frais de fonctionnement du fonds spécial de	- 000 000
27.05	retraite des cadres supérieurs de la nation	5.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	300.000.000
	Total de la 7ème partie	312.000.000
	Total du titre III	745.953.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	795.953.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget — Rémunérations principales	444.745.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	171.203.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier —	1,1,200,000
	Salaires et accessoires de salaires	20.263.000
	Total de la 1ère partie	636.211.000
	1	

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

43

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	18.238.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	113.885.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	10.951.000
	Total de la 3ème partie	143.144.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	7.880.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	15.340.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	945.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	50.639.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	2.960.000
	Total de la 5ème partie	2.960.000
	Total du titre III	833.019.000

1	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 142 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section II	841.019.000
		0.110131000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rémunérations principales	516.634.000
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations diverses	187.532.000
31-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Personnel vacataire et	187.332.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	28.314.000
	Total de la 1ère partie	732.480.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Pensions de service et pour dommages corporels	387.000
	Total de la 2ème partie	402.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations à caractère familial	20 512 000
33-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations facultatives	28.513.000 48.000
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	126.178.000
33-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Contribution aux œuvres	
	sociales	11.795.000

Total de la 3ème partie....

166.534.000

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

45

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Remboursement de frais	15.000.000
34-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Matériel et mobilier	9.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Fournitures	7.300.000
34-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Charges annexes	20.000.000
34-25	Services déconcentrés du budget — Equipement — Habillement	888.000
34-81	Services déconcentrés du budget — Equipement — Parc automobile	3.525.000
34-95	Services déconcentrés du budget — Equipement — Loyers	1.500.000
34-96	Services déconcentrés du budget — Equipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	250.000
	Total de la 4ème partie	57.463.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Entretien des immeubles	7.400.000
	Total de la 5ème partie	7.400.000
	Total du titre III	964.279.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section III	969.279.000
	Total de la section VI	2.606.251.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales	117.970.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	96.677.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.798.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.095.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	46.375.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	4.267.000
	Total de la 3ème partie	53.767.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	34.170.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.100.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	2.500.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	3.300.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	220.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	1.000.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	50.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.350.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.750.000
	Total de la 7ème partie	1.750.000
	Total du titre III	318.322.000

5 Chaâbane 14 7 août 2008	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERII	ENNE N° 47
TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	324.322.000
	Total de la section VII	324.322.000
	SECTION VIII COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	45.412.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	39.461.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.900.000
	Total de la 1ère partie	87.773.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	17.334.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	827.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.630.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.352.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.478.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.050.000
34-05	Administration centrale — Habillement	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	12.781.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	0.40.000
35-01	Total de la 5ème partie	848.000
	Total de la Seme partie	848.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	340.477.000
	Total de la 6ème partie	340.477.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	3.400.000
	Total du titre III	464.760.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
		1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	465.760.000
	Total de la section VIII	465.760.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	38.518.737.000

Décret exécutif n° 08-254 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards six cent quatre-vingt dix-huit milions six cent trente-cinq mille dinars (13.698.635.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	109.273.000
31-01	Administration centrale — Kemunerations principales	
31-02		48.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.599.000
	Total de la 1ère partie	167.872.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.352.000
	Total de la 2ème partie	3.363.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.918.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.804.000
	Total de la 3ème partie	47.702.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.900.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.324.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	34.389.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.500.000
	Total de la 5ème partie	6.500.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation des cadres du culte	325.874.200
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	106.302.800
	Total de la 6ème partie	432.177.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6,000,000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Emir Abdelkader à Constantine	6.000.000
	Total de la 7ème partie	16.000.000
	Total du titre III	708.003.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
42-01	Action internationale	01 000 000
42-01	Administration centrale — Action internationale	91.000.000
1 4-U2	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	393.000.000
	Total de la 2ème partie	484.000.000

15	Chaâbane	1429
17	anût 2008	

51

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint et d'ouvrages retraçant les séminaires sur la pensée islamique	2.500.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours de récitants du Coran	43.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	5.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	11.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
	Total de la 3ème partie	166.500.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution de l'Etat à l'office national de pèlerinage et de la Omra	252.000.000
	Total de la 4ème partie	252.000.000
	Total du titre IV	902.500.000
	Total de la sous-section I	1.610.503.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	6.136.420.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.424.473.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	429.836.000
	Total de la 1ère partie	8.990.729.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

52

TABLEAU ANNEXE (suite)		
CREDITS OUVERTS EN DA	LIBELLES	Nos DES CHAPITRES
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32.000	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32-11
	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	32-12
22.997.000	corporels	
23.029.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
687.200.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33-11
500.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	33-12
2.159.294.000	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	33-13
140.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	33-14
2.986.994.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
•••••	Matériel et fonctionnement des services	24.44
25.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	34-11
4.800.000	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	34-12
13.200.000	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	34-13
26.700.000	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34-14
1.250.000	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	34-15
4.500.000	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	34-91
1.630.000	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	34-93
300.000	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-98
77.380.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
10.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	35-11
10.000.000	Total de la 5ème partie	
12.088.132.000	Total du titre III	
12.088.132.000	Total de la sous-section II	
13.698.635.000	Total de la section I	
13.698.635.000	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	

Décret exécutif n° 08-255 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante et un milliards quatre cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-cinq mille dinars (141.444.685.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre des moudjahidine

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	95.325.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	49.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.440.000
	Total de la 1ère partie	158.465.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	70.000
	Total de la 2ème partie	250.000

54	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.102.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	588.135.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.200.000
	Total de la 3ème partie	597.507.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.400.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.798.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	39.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement	255.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.380.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	74.843.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.380.000
	Total de la 5ème partie	4.380.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	104.298.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	174.281.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	286.865.000
	Total de la 6ème partie	565.444.000

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

55

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.865.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
37-09	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 45ème anniversaire de l'Indépendance	300.000.000
	Total de la 7ème partie	349.865.000
	Total du titre III	1.750.754.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	4.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	80.000.000
	Total de la 3ème partie	85.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la révolution du 1er novembre 1954	85.696.000
	liational et de la revolution du 1er novembre 1934	

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	105.397.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	710.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	7.400.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servie aux moudjahidine	32.500.000.000
	Total de la 6ème partie	138.784.900.000
	Total du titre IV	138.955.596.000
	Total de la sous-section I	140.706.350.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	351.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	120.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.715.000
	Total de la 1ère partie	507.715.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	723.000
	Total de la 2ème partie	923.000

15	Chaâbane	1429
17	anût 2008	

- 5	7
J	' /

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	24.407.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	117.700.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	9.300.000
	Total de la 3ème partie	151.907.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	11.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	15.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.360.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	57.690.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.200.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	15.200.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.400.000
	Total de la 7ème partie	4.900.000
	Total du titre III	738.335.000
	Total de la sous-section II	738.335.000
	Total de la section I	141.444.685.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	141.444.685.000

Décret exécutif n° 08-256 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance n° 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent vingt-sept milliards deux cent quatre-vingt-onze millions sept cent soixante et un mille dinars (327.291.761.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre de l'éducation nationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	210.592.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	85.220.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.462.000
	Total de la 1ère partie	302.274.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	245.000
	Total de la 2ème partie	245.000
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	5 200 000
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	72.299.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.442.000
	Total de la 3ème partie	83.061.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.350.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	21.300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	373.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	11.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	14.130.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	79.353.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	370.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	10.693.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	6.800.000.000
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	428.059.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	88.776.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	137.085.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	41.740.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	235.910.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	167.978.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	112.248.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	1.967.231.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	69.076.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	13.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	20.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication	
	en éducation	70.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.242.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-04	Frais de fonctionnement du projet d'appui à la réforme du système éducatif en Algérie (MEDA II)	50.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	12.000.000
	Total de la 7ème partie	73.242.000
	Total du titre III	21.759.278.000
	TITDE IV	211,0312,01000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	210.000.000
	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
42-51	Total de la 2ème partie	213.000.000
	Total de la zeme parde	213.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	40.6.200.000
43-41		406.200.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	8.000.000
43-42	Cantines scolaires	11.920.000.000
	Action éducative en faveur de l'émigration	221.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	1.703.000.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation nationale	2.506.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	90.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	42.000.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	60.500.000
	Total de la 3ème partie	16.956.700.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	6.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	
	Total de la 6ème partie	5.000.000.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	210.000.000
	Total de la 7ème partie	210.000.000
	Total du titre IV	28.379.700.000
	Total de la sous-section I	50.138.978.000

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

61

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	4.358.298.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.748.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	156.456.000
	Total de la 1ère partie	6.262.754.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.800.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	••• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	corporels	221.969.000
	Total de la 2ème partie	225.769.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	198.587.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.526.575.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	105.000.000
	Total de la 3ème partie	1.830.162.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	204.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	52.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	111.300.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	100.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	43.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	518.258.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	45.000.000
	Total de la 5ème partie	45.000.000
	Total du titre III	8.881.943.000
	Total de la sous-section II	8.881.943.000

62	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	103.127.680.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	51.232.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	31.591.321.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	18.817.000.000
	Total de la 1ère partie	204.768.001.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	6.254.074.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	38.574.544.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	3.336.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.655.141.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	12.602.080.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	1.081.000.000
	Total de la 3ème partie	63.502.839.000
	Total du titre III	268.270.840.000
	Total de la sous-section III	268.270.840.000
	Total de la section I	327.291.761.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	327.291.761.000

Décret exécutif n° 08-257 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante-treize milliards neuf cent huit millions sept cent quatre-vingt-huit mille dinars (173.908.788.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre de l'agriculture et du développement rural

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	197.052.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	84.949.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.980.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	700.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	300.000
	Total de la 1ère partie	300.981.000

4	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	360.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	420.000
	Total de la 2ème partie	780.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	70.712.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.396.000
	Total de la 3ème partie	80.185.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.01		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.284.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.427.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	27.830.000
34-05	Administration centrale — Habillement	312.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.388.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.245.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	83.996.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	

Administration centrale — Entretien des immeubles.....

Total de la 5ème partie.....

5.000.000

5.000.000

35-01

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	74.142.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	478.788.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	132.355.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	63.301.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	394.405.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	51.142.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	629.875.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	273.111.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	163.334.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	103.055.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	78.010.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	62.301.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	72.034.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	229.495.000
	Total de la 6ème partie	2.805.348.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin	
	dans la région occidentale	6.600.000
	Total de la 7ème partie	8.600.000
	Total du titre III	3.284.890.000

66	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.500.000
	Total de la 3ème partie	6.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	50.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales ((OAIC)	157.000.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	204.410.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	311.357.000
	Total de la 4ème partie	157.586.267.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire	500.000.000
	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV	158.092.767.000
	Total de la sous-section I	161.377.657.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

67

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	3.222.454.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.388.275.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	164.214.000
	Total de la 1ère partie	4.774.943.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.866.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	9.098.000
	Total de la 2ème partie	10.964.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	223.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.152.472.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	90.107.000
	Total de la 3ème partie	1.466.731.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	55.120.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.854.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	23.566.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	80.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.560.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	52.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	232.160.000

68	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	25.410.000
	Total de la 5ème partie	25.410.000
	Total du titre III	6.510.208.000
	Total de la sous-section II	6.510.208.000
	Total de la section I	167.887.865.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des forêts — Rémunérations principales	113.880.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	36.892.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.172.000
	Total de la 1ère partie	153.944.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	7.461.000
	Total de la 2ème partie	7.461.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
——————————————————————————————————————		ENDI
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	2.408.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	38.790.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	1.961.000
	Total de la 3ème partie	43.209.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	8.320.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	1.736.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.896.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	1.494.384.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	55.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.564.058.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.630.000
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	4.000.000
	Total de la 5ème partie	7.630.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	900.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000
	Total de la 7ème partie	6.234.000
	Total du titre III	1.782.536.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.432.000
	Total de la 3ème partie	7.432.000

70	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	15 Chaâbane 1429 17 août 2008
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	8.432.000
	Total de la sous-section I	1.790.968.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Rémunérations principales	1.847.433.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	711.739.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	134.144.000
	Total de la 1ère partie	2.693.316.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.080.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	13.056.000
	Total de la 2ème partie	15.136.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	152.488.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	604.692.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	49.101.000
	Total de la 3ème partie	806.951.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

71

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	51.105.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	15.292.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	18.033.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	46.318.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.153.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	52.500.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	190.266.000
	5ème Partie **Travaux d'entretien**	
25.44	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	27 001 000
35-11 35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	37.081.000
33-12	Services deconcentes des forets — Entretien des forets	185.426.000
	Total de la 5ème partie	222.507.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	301.779.000
	Total de la 7ème partie	301.779.000
	Total du titre III	4.229.955.000
	Total de la sous-section II	4.229.955.000
	Total de la section II	6.020.923.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	173.908.788.000

Décret exécutif n° 08-258 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante-trois milliards neuf cent soixante-six millions six cent vingt-huit mille dinars (143.966.628 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	160.118.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	67.856.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.538.000
	Total de la 1ère partie	240.512.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	475.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	475.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.888.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	57.067.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.347.000
	Total de la 3ème partie	68.302.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	69.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	10.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	11.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	952.061.000
34-05	Administration centrale — Habillement	485.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.120.000
34-97	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.046.776.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.520.000
	Total de la 5ème partie	9.520.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	66.930.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	80.000.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFP)	1.589.460.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	77.000.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	62.970.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	56.300.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	52.500.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	24.874.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	48.674.000
	Total de la 6ème partie	2.058.708.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	100 000 000
37-01	Administration centrale — Conferences et seminaries	100.000.000
o <u></u>	famille et de la femme	Mémoire
	Total de la 7ème partie	100.000.000
	Total du titre III	3.524.293.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.500.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.400.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalouniversitaires	139.040.817.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	1.000.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	1.250.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
	Total de la 6ème partie	139.104.379.000
	Total du titre IV	139.125.279.000
	Total de la sous-section I	142.649.572.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	599.232.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	288.530.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	46.000.000
	Total de la 1ère partie	933.762.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

75

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
22.11		422,000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	1.033.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	38.546.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	221.750.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	20.561.000
	Total de la 3ème partie	280.857.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.285.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.641.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	27.500.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	12.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.228.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	90.404.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
		11,000,000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.317.056.000
	Total de la sous-section II	1.317.056.000
	Total de la section I	143.966.628.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	143.966.628.000

Décret exécutif n° 08-259 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, à la ministre de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards deux cent vingt et un millions neuf cent cinquante-cinq mille dinars (14.221.955.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, à la ministre de la culture

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	156.560.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	74.650.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	16.261.000
	accessoires de salaires	16.361.000
	Total de la 1ère partie	247.571.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.140.000
	Total de la 2ème partie	2.182.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.360.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	57.803.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.750.000
	Total de la 3ème partie	67.007.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.510.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.865.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	77.367.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
33-01	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	427.534.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque Nationale d'Algérie (B.N.A.)	361.408.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de	301.408.000
	l'audiovisuel	74.162.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	348.131.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	74.400.000
36-08	Subvention à l'office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	236.303.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	74.198.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	451.230.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	876.632.000
36-12 36-13	Subventions aux établissements de la cinématographie	118.200.000
36-13 36-14	Subvention au centre culturel algérien de Paris.	102.320.000
30-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	20, 427, 000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	30.436.000 37.716.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits.	34.800.000
36-18	Subvention à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	125.420.000
	Total de la 6ème partie	3.372.890.000
	7ème Partie	2.272.000
	Peme Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	100.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	3.075.000.000
37-06	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation du festival culturel parafricain 2009	5.140.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maachi».	7.200.000
- 1 20	Total de la 7ème partie	8.322.200.000
	Total du titre III	12.109.217.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
		ENDA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
42.04	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	25.000.000
	Total de la 3ème partie	31.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	350.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	12.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	149.000.000
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	20.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	30.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	100.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	78.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	200.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	55.000.000
	Total de la 4ème partie	994.000.000
	Total du titre IV	1.025.000.000
	Total de la sous-section I	13.134.217.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
01.11	Personnel — Rémunérations d'activité	127.001.000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	425.931.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	170.511.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	77.500.000
	Total de la 1ère partie	673.942.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	17.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	148.569.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	5.231.000
	Total de la 3ème partie	171.520.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	26.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.600.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	26.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	480.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	216.000
	Total de la 4ème partie	81.776.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles	144.000.000
	Total de la 7ème partie	144.000.000
	Total du titre III	1.087.738.000
	Total de la sous-section II	1.087.738.000
	Total de la section I	14.221.955.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	14.221.955.000

Décret exécutif n° 08-260 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-deux milliards trois cent trente-deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille dinars (82.332.697.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	105.885.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	43.445.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.184.000
	Total de la 1ère partie	158.514.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	260.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	458.000
	Total de la 2ème partie	718.000

15	Chaâbane	1429
17	anît 2008	

81

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.405.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	37.083.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.550.000
	Total de la 3ème partie	43.138.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.900.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.800.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.887.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	49.187.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.400.000
	Total de la 5ème partie	7.400.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Dépenses liées au fonctionnement du fonds national de réserve des retraites	5.635.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
	Total de la 7ème partie	12.635.000
	Total du titre III	271.592.000

15	Chaâbane	1429
17	août 2008	

TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	4.530.000
	Total de la 3ème partie	4.530.000
		4.330.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	1.588.500.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	42.500.000.000
	Total de la 4ème partie	44.088.500.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère	
40-03	syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	25.121.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au	23.121.000.000
	profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité	9.916.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	1.140.000.000
	Total de la 6ème partie	36.212.640.000
	Total du titre IV	80.305.670.000
	Total de la sous-section I	80.577.262.000
		00.577.202.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales	300.426.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	116.479.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	27.842.000
	Total de la1ère partie	444.747.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	r r	

15	Chaâbane	1429
17	200£ 2008	

83

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	19.299.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	103.348.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	7.235.000
	Total de la 3ème partie	129.882.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	9.600.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	4.800.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	7.200.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	9.600.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	542.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.240.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.432.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	36.526.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi —Entretien des immeubles	5.760.000
	Total de la 5ème partie	5.760.000
	Total du titre III	617.215.000
	Total de la sous-section II	617.215.000
	Total de la section I	81.194.477.000
	SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	27.037.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	13.312.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.063.000
	Total de la 1ère partie	41.412.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	627.000
	Total de la 2ème partie	627.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	636.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	10.119.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	600.000
	Total de la 3ème partie	11.455.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.500.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	400.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	857.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	660.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	630.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	5.117.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	182.000
	Total de la 5ème partie	182.000

15	Chaâbane	1429
17	anût 2008	

85

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	60.293.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	Total du titre IV	12.000.000
	Total de la sous-section I	72.293.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	476.810.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	259.700.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	34.184.000
	Total de la 1ère partie	770.694.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.597.000
	Total de la 2ème partie	1.697.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	33.657.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	184.144.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	8.859.000
	Total de la 3ème partie	228.060.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement	
34-11	de frais	8.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.142.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	6.266.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	11.980.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.081.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.440.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.800.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	47.349.000
		17.5 15.666
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des	
	immeubles	2.931.000
	Total de la 5ème partie	2.931.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Règlement des créances relatives aux charges annexes (2002 à 2006) et aux loyers	15 106 000
	(1996 à 2006)	15.196.000 15.196.000
	Total du titre III	1.065.927.000
	Total de la sous-section II	1.065.927.000
	Total de la section II	1.138.220.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	82.332.697.000

Décret exécutif n° 08-261 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-cinq milliards cent soixante-quatre millions six cent soixante-quatre mille dinars (85.164.664.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	107.424.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	45.021.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	5.280.000
	Total de la 1ère partie	157.725.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.176.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	38.111.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.711.000
22 3.	Total de la 3ème partie	42.028.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.668.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.625.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.287.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.231.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.679.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.956.000
	Total de la 5ème partie	5.956.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse	32.162.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	74.507.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	62.788.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	103.712.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	7.467.608.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	70.368.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	39.167.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	36.274.000
	Total de la 6ème partie	7.886.586.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	4.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	7.112.000
37-10	Dotation au profit du fonds de la solidarité nationale	205.800.000
	Total de la 7ème partie	223.912.000
	Total du titre III	8.358.916.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
15 01	Frais de formation.	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Emplois d'attentes — Contrats de pré-emplois (C.P.E.)	10.600.000.000
44-05	Emplois d'attentes — Emplois saisonniers d'intérêt local (E.S.I.L.)	4.500.000.000
	Total de la 4ème partie	15.100.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	207.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	76.000.000
46-04	Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.)	174.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	46.900.000.000
46-09	Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale	3.000.000.000
	Total de la 6ème partie	50.357.812.000
	Total du titre IV	65.469.812.000
	Total de la sous-section I	73.828.728.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	624.878.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	248.207.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	38.947.000
	Total de la 1ère partie	912.032.000

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	347.000
	Total de la 2ème partie	434.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.687.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.514.251.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	12.180.000
	Total de la 3ème partie	1.550.118.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.800.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.120.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	14.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	622.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-96	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	47.112.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	6.240.000
	Total de la 5ème partie	6.240.000
	Total du titre III	2.515.936.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10 46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	180.000.000
40-13	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	8.640.000.000
	Total de la 6ème partie	8.820.000.000
	Total du titre IV	8.820.000.000
	Total de la sous-section II	11.335.936.000
	Total de la section I	85.164.664.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger	85.164.664.000

Décret exécutif n° 08-262 du 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu l'ordonnance 08-02 du 21 Rajab 1429 correspondant au 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards trois cent dix-sept millions trois cent cinq mille dinars (16.317.305.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2008, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Chaâbane 1429 correspondant au 10 août 2008.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2008, au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	257.298.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	133.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.943.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations	1000 101000
	principales	24.473.000
	Total de la 1ère partie	428.714.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.177.000
	Total de la 2ème partie	9.362.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.377.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	95.050.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.030.000
	Total de la 3ème partie	111.477.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	36.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	50.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	3.000.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	24.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.610.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	158.897.000
		138.897.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	657.222.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	191.287.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	50.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	37.000.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas	1.678.654.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.)	953.307.000
	Total de la 6ème partie	3.567.470.000
	1	3.307.170.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	10.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	40.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	40.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport.	20.000.000
	Total de la 7ème partie	120.000.000
	Total du titre III	4.399.920.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	3.800.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	1.220.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total de la Sellie parde	1.295.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse (A.N.A.L.J.)	45.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	120.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	51.000.000
	Total de la 4ème partie	216.000.000
	Total du titre IV	1.511.800.000
	Total de la sous-section I	5.911.720.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	5.019.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.489.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	293.744.000
	Total de la 1ère partie	7.802.144.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
	1	Ī

Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....

Total de la 2ème partie.....

8.000.000 8.997.000

32-12

15 Chaâbane	1429
17 août 2008	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	296.500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.809.600.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	141.064.000
	Total de la 3ème partie	2.247.164.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	20.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	25.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	60.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	6.500.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport	
34-91	et de jeunesse	50.000.000 8.640.000
34-91		4.660.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	4.000.000
34-90	Indemnités dues par l'Etat.	480.000
	Total de la 4ème partie	235.280.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	30.000.000
	Total de la 5ème partie	30.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
27 11	<u> </u>	< 000 000
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des adhérents	6.000.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	10.329.585.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	70.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques	
	physiques et sportives	6.000.000
	Total de la 3ème partie	76.000.000
	Total du titre IV	76.000.000
	Total de la sous-section II	10.405.585.000
	Total de la section I	16.317.305.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	16.317.305.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions du directeur régional des douanes de Béchar.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin aux fonctions de directeur régional des douanes à Béchar, exercées par M. Slimane Zemouri, appelé à exercer une autre fonction.

---*----

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin à des fonctions au titre du ministère de l'énergie et des mines.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin au titre du ministère de l'énergie et des mines, aux fonctions exercées par MM. :

- Mouhoub Fodil, chargé d'études et de synthèse, chargé de la gestion du bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement;
- M'Hamed Mouraia, directeur des études et prévisions à la direction générale des mines ;
 - Mohamed Slimani, directeur des activités minières ;
- Rachid Hamouda, directeur des études et prévisions à la direction générale de la distribution des produits énergétiques;
- Lakhdar Benmazouz, directeur des énergies nouvelles et renouvelables à la direction générale de la distribution des produits énergétiques;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère du commerce.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'union européenne au ministère du commerce, exercées par M. Abdelaziz Boucha, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions du directeur d'études chargé des applications spatiales à l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études chargé des applications spatiales à l'agence spatiale algérienne, exercées par M. Fethi Benhamouda, appelé à exercer une autre fonction. Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la promotion immobilière et des aides publiques au ministère de l'habitat et de l'urbanisme, exercées par M. Lyes Ferroukhi, appelé à exercer une autre fonction.

---*----

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du travail et de la sécurité sociale.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse à l'ex-ministère du travail et de la sécurité sociale, exercées par M. Rabah Khenniche, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur régional des douanes d'Alger-Port.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Slimane Zemouri est nommé directeur régional des douanes d'Alger-Port.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination au titre du ministère de l'énergie et des mines.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, sont nommés au titre du ministère de l'énergie et des mines, MM. :

- Mouhoub Fodil, chargé d'études et de synthèse ;
- M'Hamed Mouraia, directeur des ressources minérales à la direction générale des mines ;
- Mohamed Slimani, directeur du développement des activités minières à la direction générale des mines;
- Rachid Hamouda, directeur de l'électricité, du gaz et des énergies renouvelables à la direction générale de l'énergie;
- Lakhdar Benmazouz, directeur de la transformation et de la distribution à la direction générale des hydrocarbures.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un sous-directeur au ministère du commerce.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Abdelaziz Boucha est nommé sous-directeur de la Zone arabe de libre échange et de l'Union africaine au ministère du commerce.

----*----

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines à l'université de Batna.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Abdelmadjid Amrani est nommé doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines à l'université de Batna.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur d'études chargé de diriger la cellule de veille scientifique et technologique à l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Fethi Benhamouda est nommé directeur d'études chargé de diriger la cellule de veille scientifique et technologique à l'agence spatiale algérienne. Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du directeur de l'institut national specialisé de formation professionnelle de Sennaoua à la wilaya de Mila.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Smaïne Benziane est nommé directeur de l'institut national spécialisé de formation professionnelle de Sennaoua à la wilaya de Mila.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un directeur d'études au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Lyes Ferroukhi est nommé directeur d'études au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination du chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Rabah Khenniche est nommé chef de cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008 portant nomination d'un chef d'études à l'inspection générale du travail.

----*----

Par décret présidentiel du 30 Rajab 1429 correspondant au 2 août 2008, M. Mahmoud Bensaïd est nommé chef d'études à l'inspection générale du travail.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008 portant ouverture d'une filière en formation post-graduée spécialisée et fixant le nombre des places pédagogiques ouvertes à l'école militaire polytechnique, 1ère région militaire, pour l'année universitaire 2007 - 2008.

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure ;

Vu le décret présidentiel n° 95-197 du 24 Safar 1416 correspondant au 22 juillet 1995 portant reconversion de l'école nationale d'ingénieurs et de techniciens d'Algérie en école militaire polytechnique et fixant son statut ;

Vu le décret présidentiel n° 05-162 du 23 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 2 mai 2005 fixant les missions et attributions du ministre délégué auprès du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Journada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet l'ouverture d'une filière en formation post-graduée spécialisée à l'école militaire polytechnique, 1ère région militaire, pour l'année universitaire 2007 - 20008.

Art. 2. — L'intitulé de la filière ainsi que le nombre des places pédagogiques sont fixés dans l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008.

Pour le ministre de la défense nationale

Le ministre délégué Abdelmalek GUENAIZIA

de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Rachid HARAOUBIA

Le ministre

ANNEXE

SPECIALITE	TECHNOLOGIE	
N°	Filière	Nombre de places pédagogiques
1	Télécommunications et réseaux	24

Arrêté interministériel du 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008 portant ouverture de filières et d'options en magistère à l'école militaire polytechnique, 1ère région militaire et fixant le nombre des places pédagogiques ouvertes pour l'année universitaire 2007 - 2008.

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure;

Vu le décret présidentiel n° 95-197 du 24 Safar 1416 correspondant au 22 juillet 1995 portant reconversion de l'école nationale d'ingénieurs et de techniciens d'Algérie en école militaire polytechnique et fixant son statut ;

Vu le décret présidentiel n° 05-162 du 23 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 2 mai 2005 fixant les missions et attributions du ministre délégué auprès du ministre de la défense nationale;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Journada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 98-254 du 24 Rabie Ethani 1419 correspondant au 17 août 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet l'ouverture de six (6) filières et de neuf (9) options en magistère à l'école militaire polytechnique, 1ère région militaire, pour l'année universitaire 2007 - 2008.

Art. 2. — L'intitulé des filières, des options ainsi que le nombre de places pédagogiques sont fixés dans l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Journada El Oula 1429 correspondant au 24 mai 2008.

Pour le ministre de la défense nationale

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le ministre délégué

Rachid HARAOUBIA

Abdelmalek GUENAIZIA

ANNEXE

SPECIALITE	TECHNOLOGIE		
N°	Filières	Options	Nombre de places pédagogiques
1	Chimie appliquée	Elaboration et physico-chimie des matériaux	6
2	Automatisme	Contrôle et commande	6
3	Systèmes électrotechniques	Conditionnement de l'énergie et entraînements électriques	6
		Systèmes électromagnétiques	6
4	Systèmes électroniques	Techniques avancées en traitement du signal 6	
		Télécommunications	6
5	Dynamiques des fluides et énergétiques	Aérodynamique et propulsion	6
6	Ingénierie des systèmes mécaniques	Structures et production	6
		Mécanique des matériaux	6

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du 21 Joumada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008 modifiant et complétant l'arrêté du 3 Joumada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994 relatif au barême des honoraires des commissaires aux comptes.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 91-08 du 27 avril 1991 relative à la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, notamment son article 44;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Journada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-20 du 13 janvier 1992, modifié et complété, fixant la composition et précisant les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de l'ordre des experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés ;

Vu l'arrêté du 3 Journada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994, modifié et complété, relatif au barême des honoraires des commissaires aux comptes ;

Arrête:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter l'arrêté du 3 Journada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994, modifié et complété, relatif au barême des honoraires des commissaires aux comptes.

Art. 2. — *L'article 11* de l'arrêté du 3 Journada Ethania 1415 correspondant au 7 novembre 1994, susvisé, est modifié et complété comme suit :

"Art. 11. — Le barème prévu à l'article 2 ci-dessus n'est pas applicable aux entreprises.....:

- banques et établissements financiers ;
- sociétés d'investissements ;
- sociétés de bourse ;
- établissements publics à caractère industriel et commercial;
 - sociétés d'assurance et/ou de réassurance.(le reste sans changement)"

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada Ethania 1429 correspondant au 25 juin 2008.

Karim DJOUDI.